



---

**Des idées  
Des convictions**

**Du vrai !**

---

## **Une vision pour le Québec du prochain millénaire**

Malgré nos richesses et nos ressources nombreuses, le bilan des actions posées par les gouvernements libéralo-péquistes est désolant. Depuis trente ans, on n'a pas cessé d'emprunter sur le présent et d'hypothéquer l'avenir. Nous méritons mieux.

L'Action démocratique du Québec investira dans le présent pour préparer l'avenir. Pour ce faire, nous ne craignons pas d'ébranler les colonnes du temple et de remettre en question des dogmes. Les défis sont là, fort nombreux. Les Québécois doivent retrouver la prospérité. La nouvelle génération doit prendre sa place sur le marché du travail. Il nous incombe dès maintenant de préparer adéquatement la relève et de mettre derrière nous les chicanes stériles. De plus, nous avons la responsabilité d'assurer l'avenir de nos services sociaux alors que le nombre de contribuables est appelé à diminuer. Enfin, il est essentiel de rétablir la confiance des citoyens dans leurs institutions.

Pour remettre le Québec en marche, n'ayons pas peur de revoir nos façons de faire. Osons parler des vraies affaires. Il est essentiel de redonner l'espoir à ces jeunes qui sont trop nombreux à avoir perdu la possibilité de rêver.

L'ADQ tient à redonner le pouvoir au peuple, à s'attaquer au problème de la place de la nouvelle génération dans notre société et à traiter chaque dollar de taxe payé par les Québécois avec respect et intégrité. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, les idées pour lesquelles nous nous battons ardemment et que nous désirons mettre en œuvre.

## **Le rôle économique de l'État québécois : assurer l'essor d'une nouvelle génération d'entrepreneurs**

Pour l'Action démocratique du Québec, les actions gouvernementales doivent avoir pour seule raison d'être d'aider les citoyens, les entreprises et les institutions à se développer. Ainsi, il est urgent de transformer le rôle de l'État québécois en celui d'un État facilitateur. Gestion rigoureuse de l'État, fiscalité allégée et plus respectueuse de chacun, modernisation de nos stratégies de développement économique ; voilà des réformes majeures que l'Action démocratique du Québec veut entreprendre pour que les Québécois retrouvent rapidement leur prospérité économique.

### **Développer l'économie du savoir**

L'ADQ veut faire du Québec un endroit propice à l'investissement et à la création d'emplois. L'expression anglaise « *We mean business* » illustre bien l'attitude que nous voulons inculquer à l'État québécois afin de stimuler l'activité économique et, par conséquent, créer des emplois.

En plus de mettre en place les conditions nécessaires à la croissance économique, l'État québécois doit s'assurer de l'essor de domaines à haute valeur ajoutée. Il doit développer l'économie du savoir. En effet, cela est nécessaire afin d'engendrer un effet multiplicateur quant à la création d'emplois. Nous disposons d'une main-d'œuvre reconnue, hautement qualifiée et dotée d'un sens aigu de l'innovation. Pour assurer notre croissance économique, l'État québécois doit mettre de l'avant une politique précise afin de permettre notamment aux jeunes que l'on forme ici de contribuer à bâtir un Québec prospère.

Avec une approche nouvelle en ce qui concerne le développement économique, l'Action démocratique du Québec entend faire renaître l'optimisme et la prospérité par un gouvernement qui cible ses interventions et qui se concentre sur l'établissement d'un climat propice à la création d'emplois ainsi que sur le développement de l'économie du savoir.

En matière de développement économique et de création d'emplois, l'ADQ s'engage à :

- adopter une politique agressive pour accroître les activités de recherche et de développement qui repose sur les principes suivants :
- garantir un financement adéquat des activités de recherche assorties d'un maillage entre les entreprises privées, les centres de recherche publics et les institutions d'enseignement ;
- favoriser les alliances stratégiques d'entreprises en matière de recherche et développement ;

- accorder une participation financière gouvernementale équivalente à celle investie par le secteur privé dans un projet de développement ;
- mettre de l'avant un plan d'action afin de prévenir l'exode des cerveaux qui quittent le Québec ;
- réduire le nombre de règlements afin de diminuer la paperasse et simplifier les relations entre l'État et les créateurs d'emplois ;
- remplacer les subventions gratuites aux entreprises par des formules de partage de risque dans les secteurs où l'on retrouve un bon potentiel de développement ;
- mettre en place une stratégie de développement industriel ouverte sur le monde :
  - en misant sur les secteurs d'exportation à haute valeur ajoutée ;
  - en stimulant les investissements dans les secteurs de pointe ;
  - en encourageant l'internationalisation des entreprises québécoises ;
- miser sur les entreprises exportatrices :
  - en regroupant sous un même toit, toutes les ressources offertes par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie de développement ;
  - en accordant un rôle de premier plan aux délégations du Québec à l'étranger dans la promotion des produits et des services québécois ;
  - en créant un fonds de développement international pour aider à la commercialisation et à la mise en marché des produits québécois ;
- assurer l'essor des entreprises oeuvrant dans le secteur informatique :
  - par un développement accéléré de l'autoroute de l'information ;
  - par une politique gouvernementale d'utilisateur-modèle de logiciels québécois ;
  - en étendant les programme de soutien existants ;
  - en adoptant une stratégie de promotion et d'exportation ;
- décentraliser vers les régions de véritables pouvoirs en matière de développement et de planification ainsi que les ressources que cela implique, tout en n'ouvrant pas de débats de structures sur le terrain.

### **Un État repensé pour qu'il redevienne synonyme d'espoir et de fierté**

Depuis des années, les Québécois vivent à crédit. En accumulant une dette totale de 80 milliards \$, les gouvernements libéralo-péquistes ont hypothéqué l'avenir de la nouvelle génération. On a ainsi fait le choix de dépenser maintenant, quitte à laisser la facture aux générations qui suivront. En ce sens, l'Action démocratique du Québec considère prioritaire le remboursement de la dette. À court terme, le gouvernement du Québec doit résister aux tentations de dépenser et de créer une multitude de nouveaux programmes. Il devra plutôt consacrer un maximum d'énergies afin de bri-ser le cercle vicieux de l'endettement en payant ses factures.

Par ailleurs, l'Action démocratique du Québec considère qu'il est essentiel d'entreprendre une révision sans précédent du rôle de l'État et des structures gouvernementales afin que celles-ci répondent aux besoins du nouveau millénaire. La Révolution tranquille fut l'aboutissement des efforts de changement et de l'engagement d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes politiques. Ils ont alors construit de toute pièce un État moderne. Le Québec d'aujourd'hui a changé et commande d'une autre génération d'hommes et de femmes politiques un nouvel élan de cette envergure. L'État doit dorénavant répondre à de nouveaux défis. La souplesse, l'innovation et la rapidité d'intervention sont essentiels pour assurer l'essor d'une nouvelle génération d'entrepreneurs québécois. Cette réforme vise également à protéger les services directs à la population. Pour retrouver la prospérité, l'État québécois doit donc être repensé en fonction des nombreux défis d'aujourd'hui et ainsi devenir un État facilitateur.

En matière budgétaire, l'ADQ s'engage à :

- s'attaquer en priorité au remboursement de la dette afin de laisser aux générations qui suivent un héritage digne de ce nom ;
  - effectuer une vaste entreprise de réduction de 25 % de la taille de la bureaucratie afin de protéger les services directs aux citoyens offerts, entre autres, dans les écoles et les hôpitaux ;
  - revoir de fond en comble la façon dont est élaboré le budget :
  - en introduisant la budgétisation à base zéro ;
  - en accolant une clause crépusculaire (une « date d'expiration ») à tout programme temporaire ;
  - en séparant les dépenses courantes des dépenses d'immobilisation ;
  - en ajoutant un bilan consolidé incluant les réseaux et les sociétés d'État ;
- élargir le mandat du Vérificateur général afin qu'il puisse, par exemple, obliger le gouvernement à répondre de ses actes et à corriger les situations de gaspillage ;
- adapter les conditions de travail du secteur public aux réalités d'aujourd'hui :
  - en mettant sur pied un plan de rajeunissement de la fonction publique dont la cible sera l'atteinte d'une proportion équivalente de jeunes dans la fonction publique à celle qu'ils occupent dans la population ;
  - en mettant fin au principe de l'emploi garanti à vie ;
  - en mettant fin aux abus de l'ancienneté et en assurant une mobilité entre les secteurs public et privé ;
- instaurer le principe de la libre concurrence entre les secteurs public et privé lorsque des économies peuvent être réalisées, ce qui implique que des activités assumées par le gouvernement soient dorénavant confiées à l'entreprise privée.

### **Abaïsser le niveau général des taxes et des impôts**

Depuis plus d'une décennie, les gouvernements libéralo-péquistes se sont appliqués à trouver constamment de nouvelles façons d'aller chercher plus d'argent dans les poches des contribuables. Plutôt que de faire des choix, plutôt que d'établir des dépenses prioritaires, on a pris la voie facile en refilant la facture aux contribuables. À titre d'exemples, les libéraux ont dépassé la limite en adoptant un impôt rétroactif alors que les péquistes ont haussé de 1% la TVQ. Le résultat est clair : les Québécois croulent sous le fardeau fiscal le plus élevé en Amérique du Nord.

Évidemment, c'est presque toujours la classe moyenne qui en fait les frais! Cela nous a mis au centre d'un dangereux cercle vicieux. Avec moins d'argent dans les poches des contribuables, il est plus difficile de consommer et d'ainsi faire rouler l'économie.

Abaïsser le niveau général des taxes et des impôts, selon nos moyens, permettra de redonner de l'air aux contribuables québécois et, plus partculièrement, à ceux de la classe moyenne. Cela leur permettra de recommencer à consommer, ce qui contribuera à remettre notre économie en marche.

Sur le plan fiscal, l'ADQ s'engage à :

- réduire le niveau général des taxes et des impôts en fonction des sommes économisées à la suite d'une vaste entreprise de réduction de la taille de la bureaucratie ;
- faire le ménage dans les abris fiscaux et les dépenses fiscales ;
- abolir les mesures rétroactives et interdire les détournements de fonds, notamment dans les caisses d'assurances collectives comme la Société de l'assurance-automobile du Québec en adoptant le projet de loi 191 ;
- mieux utiliser la fiscalité pour contrer le travail au noir, particulièrement dans le domaine de la construction.

### **S'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail**

La situation économique des jeunes se détériore. Quoique plus scolarisés que la génération précédente, les jeunes d'aujourd'hui doivent composer avec deux réalités incontournables : la situation de l'emploi est difficile et plusieurs, qui sont en situation d'emploi, ont un statut précaire. Pour l'Action démocratique du Québec, la précarité des emplois occupés par bon nombre de jeunes est préoccupante. Le statut de contractuel ou d'occasionnel, la prolifération des clauses orphelin et la non-reconnaissance des travailleurs autonomes frappent durement la nouvelle génération de travailleurs.

Par ailleurs, nous croyons qu'une modernisation du Code du travail s'impose également afin de permettre aux entreprises québécoises et aux organismes publics d'accroître leur efficacité et leur efficience. De même, nous ne craignons pas de remettre en question des dogmes afin de redonner aux travailleurs la liberté de choisir.

En matière de conditions de travail, l'ADQ s'engage à :

- reconnaître l'apport économique des travailleurs autonomes par l'adoption d'une loi-cadre afin de :
  - garantir à ces travailleurs la possibilité d'adhérer à un plan d'assurance collective privé, notamment pour l'assurance-médicament et l'assurance-salaire ;
  - permettre aux travailleuses de pouvoir bénéficier d'un congé de maternité équivalent à celui dont bénéficient les employées régies par la Loi sur les normes du travail, assorti d'un soutien au revenu ;
  - modifier les législations du travail et les dispositions fiscales afin de tenir compte des réalités vécues par ce type de travailleurs ;
- mettre sur pied, par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité au sein des Centres locaux d'emplois (CLE) et des Carrefours jeunesse-emploi, un fichier unique régionalisé et public regroupant les travailleurs autonomes afin de faciliter l'appel à leurs services ;
- créer un programme de soutien au démarrage, en partenariat avec les institutions financières, afin de permettre à ceux qui choisissent le statut de travailleur autonome de créer leur emploi ;
- interdire le recours aux clauses orphelin par voie législative, en adoptant le projet de loi 393 et par une politique de non-discrimination envers les jeunes ;
- encadrer les activités des bureaux de louage de main-d'œuvre ;
- moderniser le Code du travail avec l'adoption du projet de loi 195 qui permet le recours à la sous-traitance ;
- engager une révision du Code du travail afin de mettre fin aux monopoles syndicaux au sein d'une organisation.

## Affaires municipales : des outils pour accroître l'efficacité

Au cours de la dernière décennie, les relations entre les gouvernements libéralo-péquistes et les municipalités ont été caractérisées par des coups de force plutôt que par un véritable partenariat. Pour l'Action démocratique du Québec, cette façon de faire est inadmissible. Il est plutôt essentiel de donner aux municipalités les outils nécessaires à une gestion efficiente de leur administration afin de respecter la capacité de payer des contribuables.

Pour le secteur municipal, l'ADQ s'engage à :

- respecter les élus en faisant de la Table Québec-Municipalités un véritable outil d'échange et de partenariat ;
- modifier les règles des relations de travail afin d'assurer une gestion efficiente des services municipaux et répondre à la capacité de payer des contribuables ;
- instituer un processus de libre concurrence entre les secteurs public et privé dans l'obtention de l'ensemble des services assumés par les municipalités ;
- regrouper les 29 municipalités de l'île de Montréal afin de concrétiser le concept d'une île une ville ;
- ouvrir la voie à une diversification des sources de revenus des municipalités.

## ***Des solutions adaptées pour le secteur bio-alimentaire***

L'Action démocratique du Québec considère l'agriculture comme un secteur dynamique de l'économie québécoise. C'est pourquoi nos propositions reflètent non seulement une volonté d'assurer la pérennité des activités agricoles, mais aussi leur modernisation dans une perspective de développement de ce secteur. Pour ce faire, une débureaucratisation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'impose. De même, nous jugeons essentiel de soutenir le développement du secteur des pêches.

En matière de développement du secteur bio-alimentaire, l'ADQ s'engage à :

- encourager les initiatives privées de promotion et de mise en marché des produits bio-alimentaires québécois autant au Québec qu'à l'étranger ;
- établir un partenariat dans la recherche et le développement de nouveaux produits ;
- révolutionner l'administration de la politique agricole en confiant au secteur privé l'exécution des services d'appui et de soutien aux intervenants de l'industrie bio-alimentaire ;

- soutenir les revendications légitimes des pêcheurs québécois afin qu'il y ait un partage équitable de la richesse et de la ressource.

### **Une nouvelle vision du développement durable**

Seul un développement économique durable permet le renouvellement et la conservation des ressources dans le but d'assurer le développement futur du Québec. L'Action démocratique du Québec entend créer les conditions afin que les entreprises québécoises développent efficacement leurs expertises en matière environnementale.

En matière d'environnement, l'ADQ veut :

- un ministère de l'Environnement qui ressemble moins à une police et plus à un partenaire pour favoriser l'innovation et le remplacement des technologies non écologiques par des technologies respectueuses de l'environnement, ainsi que la réduction, la récupération et le recyclage ;
- créer un fonds environnemental afin de favoriser le progrès technologique et l'émergence d'industries non polluantes et peu énergivores ;
- favoriser l'utilisation industrielle et commerciale de matières recyclées par le biais d'incitatifs ;
- garantir le respect de l'intégralité des pouvoirs, de l'indépendance et de l'impartialité des évaluateurs de projets ;
- fournir l'information à la population quant aux conséquences écologiques et sociales de ses comportements de consommation.

### ***Préparer la relève***

Pour réussir, le Québec doit investir dans l'avenir afin de préparer la relève. Nous misons sur une nouvelle génération d'idées, sur le talent et la compétence des gens d'ici pour prospérer. Nos politiques d'éducation et d'appui à la famille sont des instruments essentiels pour permettre à la relève de développer le Québec et d'y prendre sa place. Pour ce faire, des réformes majeures s'imposent. Nous devons soutenir ceux et celles qui rendent l'avenir possible en fondant une famille, tout en élevant nos standards de qualité dans le domaine de l'éducation.

## **Éducation : éléver les standards de qualité**

Les années 60 ont donné lieu à de profonds changements en éducation tant au niveau du contenu que des valeurs transmises. Avec les années, on a vu la structure du système d'éducation s'alourdir, ce qui a diminué d'autant sa marge de manœuvre. La complexité des conventions collectives et la lourdeur de fonctionnement des administrations scolaires empêchent trop souvent l'école de s'adapter aux besoins de sa clientèle et font souvent oublier que c'est l'élève qui doit être la raison d'être du réseau.

De même, l'Action démocratique du Québec considère qu'il est essentiel d'éléver nos standards de qualité pour assurer la compétitivité économique du Québec. Nous devons également agir afin que nos institutions d'enseignement soient branchées sur le marché du travail.

En matière d'éducation, l'ADQ s'engage à :

- reconnaître le rôle déterminant des parents concernant le bien-être, la croissance et le développement de l'identité de leurs enfants ;
- concentrer les ressources dans les écoles plutôt que dans les tours à bureaux ;
- laisser une plus grande latitude aux écoles, à leurs administrateurs et aux parents, tout en s'assurant du respect de standards de qualité ;
- remplacer l'obligation de fréquenter l'école jusqu'à 16 ans par l'obligation de fréquenter l'école jusqu'à l'obtention de son diplôme d'études secondaires, tout en affectant les ressources nécessaires pour un soutien et un encadrement adéquat de l'élève ;
- garantir la liberté de choix des parents, notamment en maintenant le soutien de l'État aux institutions scolaires privées ;
- revoir les programmes de formation des maîtres afin de s'assurer que les futurs enseignants possèdent les qualifications requises pour la transmission des connaissances ;
- miser sur le secteur de la formation professionnelle tant au secondaire qu'au collégial ;
- mettre en place des mécanismes d'évaluation de l'enseignement ;
- renforcer la crédibilité du diplôme d'études collégiales en faisant un sérieux ménage dans la banque de cours ;
- instaurer un examen synthèse au secteur général du collégial ;
- permettre au Vérificateur général d'enquêter sur la gestion des universités ;

- effectuer une révision des programmes universitaires et de l'allocation des ressources afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins des étudiants et aux perspectives d'emplois ;
- faciliter l'accès à l'enseignement supérieur en n'imposant aucune hausse des frais de scolarité autre qu'une indexation reflétant l'évolution de l'IPC ;
- réduire de 25 % la dette contractée pour des études universitaires pour ceux qui auront obtenu leur diplôme dans les délais prescrits.

### **Une politique familiale adaptée aux besoins d'aujourd'hui**

Au Québec, il n'y a eu que 75 000 naissances en 1997, soit le nombre le plus bas en soixante ans. Malgré le désir de plusieurs jeunes, il est plus difficile de fonder une famille pour la nouvelle génération qu'il y a vingt ans. Chose certaine, l'importance et le soutien que l'État accorde à la famille jouent un rôle déterminant lorsque vient le temps d'avoir des enfants et ont un impact sur les valeurs de notre société.

Or, la politique familiale du Parti québécois ne s'inspire pas des besoins des parents d'aujourd'hui. Les garderies à cinq dollars sont devenues un gouffre financier tout en ne répondant pas adéquatement à la demande ou aux réalités du marché du travail. En conséquence, en 1998, plus de 70% des familles québécoises recevront une aide financière réduite de la part du gouvernement, comparativement à la situation qui prévalait avant cette réforme. De plus, il appartient désormais à l'État de définir ce qui est bon pour leurs enfants.

L'avenir des familles québécoises doit être au coeur des préoccupations de ceux qui pensent au Québec de demain. En ce sens, l'Action démocratique du Québec propose une réforme majeure visant l'instauration d'une politique familiale globale, afin de répondre aux besoins des parents d'aujourd'hui et non aux conditions des familles des années 70.

En matière de politique familiale, l'ADQ s'engage à :

- réformer l'ensemble des interventions en matière familiale en mettant sur pied une politique reposant sur les principes suivants :
  - un soutien accru pour les familles québécoises et ce, particulièrement pour les victimes de la réforme Marois, les familles de la classe moyenne ;
  - l'adoption d'une loi-cadre imposant à tous les ministères et organismes gouvernementaux de tenir compte des impacts de leurs décisions sur les familles québécoises et d'en justifier les conséquences ;
  - l'abolition du ministère de la Famille au profit d'une structure administrative plus souple relevant du premier ministre, afin qu'un maximum de ressources soient allouées directement aux parents ;

- assurer le libre choix des parents quant à l'éducation préscolaire et au choix des services de garde et ce, en établissant un soutien financier pour les services de garde en milieu privé ainsi qu'en octroyant un crédit d'impôt pour les parents qui ne requièrent pas de services de garde.
- favoriser l'accès à la propriété par l'introduction d'une déduction fiscale applicable aux paiements hypothécaires relatifs à l'achat d'une première maison pour les jeunes familles et ce, pour les cinq premières années.
- accroître la cohésion intergénérationnelle du noyau familial en incluant un volet aînés dans une politique familiale globale.

## **Moderniser nos services sociaux**

Au fil des ans, le Québec s'est doté de services sociaux qui font l'envie de plusieurs. Cependant, afin d'assurer leur pérennité, il est impératif de moderniser l'intervention sociale de l'État québécois. Pour briser le cycle de la pauvreté, nos programmes de soutien au revenu devront dorénavant valoriser le travail. De même, nos services de santé doivent répondre aux nombreux défis qu'impose le vieillissement de la population québécoise.

Par ailleurs, la nouvelle génération doit également composer avec des problèmes sociaux importants. Dans les faits, plusieurs jeunes sont ballottés dans un système de protection de la jeunesse qui ne répond plus aux besoins. De plus, le Québec détient le record du taux de suicide. L'Action démocratique du Québec entend redonner espoir à ceux et celles qui éprouvent des difficultés.

## **Sécurité du revenu : un grand ménage**

Depuis la création des différents programmes de sécurité du revenu, la situation a bien changé : l'économie fonctionne au ralenti, le taux de chômage est anormalement élevé, les gouvernements sont surendettés et notre système d'aide sociale est devenu aussi complexe qu'inapte à répondre aux exigences d'aujourd'hui et à la volonté de plusieurs de se sortir de la pauvreté.

Il existe actuellement près de quinze programmes de soutien du revenu qui doivent théoriquement jouer un rôle de filet de sécurité. Alors qu'on voulait un filet de sécurité, on se retrouve avec près d'une quinzaine de morceaux rapiécés et plus inefficaces les uns que les autres. La gestion fédérale de l'Assurance-emploi rend ce système encore plus complexe.

Le programme d'aide sociale est un échec. Certains le critiquent parce qu'il coûte trop cher à administrer, alors que d'autres le critiquent parce qu'il décourage, dans certains cas, le retour au travail.

Cela doit changer. L'ADQ entend donc fusionner les programmes de soutien au revenu existants en un seul : le Revenu minimum du citoyen.

Ce programme permettra de :

- revaloriser le travail et ce, sans discrimination en fonction de l'âge ;
- faire en sorte que travailler soit toujours plus payant ;
- réaliser des économies importantes au niveau des coûts d'administration ;
- introduire le principe de la responsabilité partagée
  1. L'État doit tout mettre en oeuvre pour contribuer à offrir aux personnes disponibles à l'emploi des occasions réelles de travail ou des ouvertures sérieuses en matière de formation ou d'amélioration de l'employabilité.
  2. En contrepartie, la personne concernée a la responsabilité de collaborer et de saisir de bonne foi les occasions offertes de réintégrer le plus rapidement possible le marché du travail. En cas de refus de prendre cette responsabilité, les versements associés au Revenu mi-nimum du citoyen devront être ajustés.

### **Santé : les moyens pour offrir des services de qualité**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux compte pour la plus grande portion des dépenses courantes du gouvernement québécois. L'ADQ juge qu'il est urgent d'élaborer une politique globale de promotion de la santé et du bien-être qui s'appuiera sur la responsabilisation des citoyens et des acteurs du domaine ainsi que sur une approche préventive plutôt que curative.

En outre, dans l'objectif de réduction de la taille de la bureaucratie de l'ordre de 25 % que nous avons fixé, nous entendons couper dans les structures administratives du réseau de la santé, afin de mieux être en mesure de protéger les services directs, notamment dans les hôpitaux.

En matière de santé et de services sociaux, l'ADQ s'engage à :

- afin de responsabiliser les praticiens et les citoyens :
  - revoir les modes de rémunération des médecins pour s'adapter aux besoins croissants du maintien à domicile, ainsi que pour mettre fin à la discrimination selon l'âge et limiter le phénomène de la consultation abusive ;
  - mettre en place une franchise sur les soins de santé payable à même la déclaration de revenus ;
  - envoyer périodiquement à chaque citoyen majeur un relevé des frais médicaux qu'il a engendrés, par exemple lors du renouvellement de la carte d'assurance-maladie ;

- adopter un plan pour contrer l'exode des médecins et des spécialistes de la santé ;
- utiliser la sous-traitance pour les services non médicaux offerts dans les centres hospitaliers ;
- accorder plus de ressources aux programmes de maintien à domicile et aux ressources d'hébergement, notamment via des incitatifs fiscaux ;
- supporter les organismes communautaires afin de permettre l'émergence de nouveaux moyens pour mieux organiser les services sans passer par l'approche bureaucratique ;
- redéployer les ressources concentrées dans les structures administratives, tant au ministère que dans les régies régionales, vers les établissements qui donnent des soins ;
- effectuer une vraie décentralisation des budgets et des décisions vers les régions en accordant un pouvoir décisionnel à des citoyens du milieu imputables, tout en permettant la tenue de consultations directes dans le but de déterminer les priorités sociales et médicales des populations concernées ;
- établir des normes de qualité pour assurer des services équivalents dans toutes les régions ;
- réformer les services de protection de la jeunesse en s'appuyant sur les principes suivants :
  - une responsabilisation accrue des parents ;
  - une redéfinition des types de signalement prioritaire et de leur traitement ;
  - investir adéquatement afin de permettre aux intervenants de la DPJ d'assurer un meilleur suivi des jeunes et des enfants en difficulté tout en s'assurant d'une formation adéquate de ces intervenants ;
  - dissocier les services offerts aux jeunes sous la Loi sur les jeunes contrevenants, de ceux de la Loi de la protection de la jeunesse.
- mettre sur pied un plan ambitieux de prévention et de conscientisation pour endiguer le phénomène du suicide.

## Démocratie : rétablir le lien de confiance

S'assurer que nos institutions démocratiques soient le reflet de la volonté des citoyens et restaurer la confiance envers celles-ci, voilà des objectifs ambitieux auxquels nous devons nous attaquer. Pour ce faire, nous devons accroître l'influence des citoyens sur la conduite des affaires de l'État. À cette fin, il faut revoir les mécanismes actuels.

L'objectif de l'ADQ est d'imposer un virage à 180° par rapport à la dynamique actuelle : faire en sorte que les citoyens sentent qu'ils ont un pouvoir réel et que leur député a aussi un pouvoir réel au sein de l'administration gouvernementale. Bref, il s'agit de rétablir le lien de confiance qui s'est brisé au fil des années entre le citoyen et nos institutions démocratiques.

Ainsi, notre vision de la démocratie repose sur un rôle accru des citoyens en favorisant la démocratie directe et l'engagement de ceux-ci dans le processus décisionnel. Elle redonnera également aux élus une véritable emprise sur la gestion de l'État.

Pour accroître la démocratie, l'ADQ s'engage à :

- modifier le calendrier électoral afin que les élections générales se tiennent à date fixe à tous les cinq ans ;
- mettre en place un mécanisme de rappel permettant à la population d'exprimer son insatisfaction face à un député ne respectant pas ses engagements ;
- revoir le mode de scrutin afin que l'attribution des sièges à l'Assemblée nationale reflète mieux la volonté populaire ;
- revoir le financement public des partis dans le but de le rendre plus équitable ;
- impliquer directement la population dans la révision de la Loi électorale, en lui accordant, notamment, une place au sein du Comité consultatif du Directeur général des élections ;
- remettre du sérieux à l'Assemblée nationale en raffermissant l'autorité du Président ;
- mettre fin aux abus de la ligne de parti ;
- respecter les pétitions des citoyens afin qu'elles engagent l'Assemblée nationale ;
- permettre la tenue de référendums d'initiative populaire ;
- réviser le processus de nominations des dirigeants d'organismes pour que celles-ci se fassent désormais uniquement selon la compétence et non en fonction d'intérêts partisans ;
- donner plus de latitude au Protecteur du citoyen en formant une commission parlementaire permanente chargée d'entendre les citoyens et de proposer des solutions aux problèmes.

## Une seule justice : pour tous

Le système judiciaire constitue un élément fondamental de toute société démocratique. Néanmoins, un tel système ne peut agir efficacement que dans la mesure où les citoyens gardent confiance en celui-ci et demeurent convaincus que justice est rendue et appliquée. Or, les nombreux dérapages et les lacunes du système judiciaire minent de plus en plus cette confiance.

Trop souvent par le passé, la santé de notre système de justice et de sécurité publique a été négligée. Les gouvernements libéralo-péquistes ont depuis longtemps espéré que les problèmes se régleraient par eux-même. La politique de l'autruche ne règle rien et agrave souvent les choses.

Plusieurs gestes concrets doivent être posés afin de permettre à tous les Québécois d'avoir véritablement accès à la justice, de regagner confiance en un système qui a perdu beaucoup de crédibilité et de croire en l'intégrité de l'ensemble des acteurs du système. C'est seulement en posant ces gestes que nous pourrons véritablement changer le cours de la justice.

En matière de justice et de sécurité publique, l'ADQ s'engage à :

- appliquer systématiquement les lois à toutes les personnes, tant physiques que morales ;
- mettre en valeur les obligations et les responsabilités qui sont associées aux droits individuels édictés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ;
- soutenir les victimes d'actes criminels en leur attribuant une partie de l'argent récupéré du crime organisé afin d'accroître l'aide psychologique et financière ;
- assurer au plus grand nombre un accès équitable au système judiciaire en réformant le système d'aide juridique et en appuyant le recours aux systèmes privés d'assurance juridique ;
- mettre fin aux procédures abusives en privilégiant la médiation, l'arbitrage ainsi que des sanctions pour ceux qui utilisent nos cours de justice de façon malveillante ou téméraire ;
- assurer une gestion sérieuse des sentences par un resserrement de la gestion des établissements de détention :
  - en révisant notre système de liberté conditionnelle afin d'en limiter l'accès à ceux qui y ont vraiment droit ;
  - en restreignant les pouvoirs des directeurs d'établissement en matière de libération des détenus afin que ceux-ci purgent leur sentence ;
  - en resserrant les conditions de détention en fonction d'objectifs de réhabilitation ;

- accroître l'efficacité de la détention en favorisant l'utilisation de moyens techniques modernes, le recours aux travaux communautaires obligatoires et en impliquant le secteur privé dans la gestion ;
- instaurer une véritable formation spécifique pour les juges et étendre les sanctions pouvant être recommandées par le Conseil de la magistrature suite à une plainte faite et reconnue fondée contre un magistrat ;
- désigner par l'Office des professions un représentant du public sur chacun des comités de discipline du Barreau et de la Chambre des notaires ;
- mettre sur pied un groupe spécialisé et indépendant d'enquêteurs relevant du ministère de la Sécurité publique pour enquêter sur les faits de tout incident grave impliquant un policier ou un corps policier.

### **Une proposition québécoise de paix constitutionnelle**

Après le référendum d'octobre 1995, tant le Parti québécois que le Parti libéral du Québec se sont cantonnés dans leurs positions traditionnelles, sans égard au fait que la population venait de se prononcer. Le premier entend faire une deuxième présentation du scénario de 1995 qu'une majorité de Québécois a pourtant rejeté et le second défend une vision à genoux du fédéralisme.

L'Action démocratique du Québec a fait ses devoirs afin de respecter le verdict référendaire et d'offrir une alternative constructive aux deux positions qui divisent les Québécois et nous éloignent d'un règlement du contentieux Québec-Canada. Réglons une fois pour toute un problème qui perdure depuis trente ans et ce, particulièrement pour le bénéfice d'une génération entière qui n'a connu que la confrontation et les chicanes constitutionnelles.

Pour ce faire, nous saisissons l'opportunité qui est offerte aux Québécois de répondre à leur désir d'autonomie et ce, en s'appuyant sur le principe constitutionnel de l'obligation de négocier récemment reconnue par la Cour suprême. Jamais le Québec n'a disposé d'un tel rapport de force pour faire entendre ses vues afin de réformer la Confédération. Nous devons sortir des sentiers battus et mettre fin à l'hypothèque référendaire pour moderniser la Constitution canadienne et répondre ainsi aux aspirations légitimes des Québécois.

Nous formulons une proposition québécoise de paix constitutionnelle. Cette réforme en profondeur du cadre politique et constitutionnel qui régit la société québécoise s'appuie sur l'autonomie de l'Assemblée nationale, sur le renforcement de l'union économique canadienne et sur le réaménagement des structures politiques canadiennes.

Afin de régler le débat constitutionnel, l'Action démocratique du Québec met de l'avant un projet de loi contenant :

- une *Proposition québécoise de paix constitutionnelle* qui prévoit un moratoire sur la tenue d'un référendum sur la souveraineté pour la durée du prochain mandat afin de créer un climat propice à la bonne entente ;
- une *Proposition québécoise de paix constitutionnelle* qui oblige le gouvernement du Québec à proposer, au plus tard dans les 12 mois de l'entrée en vigueur de la loi, la mise en oeuvre de réformes en profondeur du cadre politique et constitutionnel qui régit la société québécoise ;
- une *Proposition québécoise de paix constitutionnelle* qui prévoit une vaste décentralisation des pouvoirs puisque le Québec entend exercer sa pleine souveraineté dans vingt-deux champs de compétence ;
- une *Proposition québécoise de paix constitutionnelle* qui prévoit les champs de compétence exclusifs du Canada ainsi que ceux devant être partagés entre le Québec et le Canada ;
- une *Proposition québécoise de paix constitutionnelle* qui indique que la nouvelle constitution devra éliminer le pouvoir de dépenser du gouvernement du Canada dans les champs de compétence exclusifs du Québec, qui prévoit l'élimination des chevauchements de juridiction et qui redonne au Québec un droit de veto au sein d'une nouvelle formule d'amendement.
- une *Proposition québécoise de paix constitutionnelle* qui prévoit une réforme des institutions centrales afin de garantir la place du Québec comme membre à part entière de la Confédération ;
- une *Proposition québécoise de paix constitutionnelle* qui a comme objectif le renforcement de l'union économique canadienne.

## Préparons ensemble le Québec de demain

L'ADQ met de l'avant des solutions ambitieuses aux problèmes auxquels fait face notre société. Nous croyons en des valeurs telles que le travail, la famille, la liberté d'entreprise, l'entraide, la justice et l'intégrité. Nous voulons les remettre à l'avant-plan de la politique québécoise.

Cependant, le fossé qui se creuse entre les générations me préoccupe particulièrement. D'un côté, il y a des jeunes qui entreprennent leur vie active et constatent le peu de place qui leur est réservée. À l'opposé, la génération précédente a pu bénéficier de conditions économiques plus favorables. Dans les faits, il est plus difficile aujourd'hui de fonder une famille qu'il y a vingt ans. Le chômage frappe un jeune sur cinq, la stabilité professionnelle relève presque de l'exception et on assiste à une précarisation des emplois disponibles.

La nouvelle génération ne demande pas mieux que de prendre la place qu'elle mérite sur le marché du travail. Pour y parvenir et cesser d'hypothéquer l'avenir, nous devons moderniser l'État québécois afin de permettre l'essor d'une nouvelle génération d'entrepreneurs. Le Québec ne vit plus dans les années 70, il doit être prêt à faire son entrée dans le nouveau millénaire.

Pour réussir, notre équipe a besoin de l'appui des Québécois et Québécoises qui, comme vous, veulent changer les choses, qui veulent travailler à bâtir un Québec meilleur. En appuyant l'ADQ, vous ferez souffler sur le Québec un vent de changement. En joignant l'ADQ, vous participerez directement à la mise en place des éléments qui constituent ce vent de changement et qui renforceront le Québec. C'est ensemble que nous construirons le Québec de demain!

Le chef de l'Action démocratique du Québec,



Mario Dumont